

Métiers du funéraire : obligation de formation pour emplois de proximité

“Une augmentation de l’activité dans le domaine du funéraire”, c’est ce que prévoient les études prospectives du secteur. En raison de certains “comportements socioéconomiques et pratiques culturelles”, indique la Commission paritaire nationale pour l’emploi et la formation professionnelle de la branche des services funéraires (CPNEFP).

où l’évolution des services proposés par la branche et, en conséquence, une “transformation des principaux métiers, redéfinis en termes de qualification et de compétences”. Formateur à l’École de formation funéraire Alysamps (Effa), un organisme créé en 1981 par la Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie (CPFM) pour répondre aux besoins de formation spécifiques de la branche, Marc Papon évoque une situation contrastée. “Des difficultés de recrutement ? Pas vraiment, à part pour le personnel d’exécution et, notamment, les chauffeurs-porteurs. C’est un métier de manutention en costume-cravate, qui réclame beaucoup de sérieux, de délicatesse et de respect, mais qui manque d’attractivité. De même pour les ouvriers-marbriers, dont le métier s’apprend sur plusieurs années et qui doivent commencer par creuser des trous.” Un problème d’image auquel fait face l’ensemble d’un secteur, où l’on n’arrive pas souvent “par vocation”, reconnaît Marc Papon. “Le bouche-à-oreille ou la découverte

de nos métiers à l’occasion du décès d’un proche jouent un rôle important”, explique-t-il. Pourtant, et si l’apprentissage sur le terrain a longtemps constitué l’unique sésame d’entrée dans la profession, le secteur fournit d’importants efforts de professionnalisation depuis une quinzaine d’années.

C’est le décret du 9 mai 1995 relatif au règlement national des pompes funèbres qui a imposé aux entreprises une obligation de formation, laquelle varie de 16 à 136 heures selon la fonction. À titre d’exemple, celle de chef d’entreprise de services funéraires est composée du stage de 96 heures communes aux conseillers funéraires, auxquelles s’ajoutent 40 heures de formation à la gestion d’entreprise. Et suite à la loi du 19 décembre 2008, s’y ajoutera bientôt un diplôme national pour les assistants funéraires. “C’est important, car, à l’exception du diplôme de thanatopracteur, souligne le formateur de l’Effa, il n’existait pas de diplôme national dans le secteur.” Entretemps, par l’accord du 13 septembre 2000, la branche a prévu la création de deux CQP. L’un en conseil funéraire, à destination des assistants et conseillers ; l’autre en techniques funéraires, réservé aux porteurs. “Seul le premier est opérationnel à ce jour”, précise Marc Papon, en soulignant qu’il est “accessible par la VAE, une modalité d’autant plus importante que le label NF Services funéraires, élaboré en 2007 avec l’Afnor, prévoit qu’au moins un employé de l’entreprise doit être titulaire du CQP”.

Sont également apparues en 2009 des spécialisations à même de renforcer la professionnalisation des



DR



Marc Papon

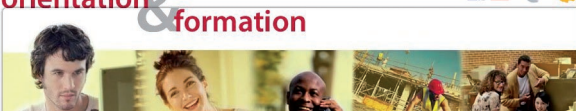
acteurs et l’attractivité du secteur : diplôme universitaire de droit funéraire à la Faculté libre de droit de Lille, et master européen en management de services funéraires à l’Université de Barcelone. “La branche, conclut Marc Papon, essaie de pallier les carences des pouvoirs publics.”

■ Nicolas Deguerry

CONCENTRATION ET POLYCOMPÉTENCE

Dans son étude de 2007 portant sur l’évolution des métiers du funéraire, la CPNEFP fait état d’“un marché en croissance à long terme”, s’accompagnant d’“une évolution de la concurrence, plus rude et plus sélective”. Alors que se précise la tendance à “l’affiliation des TPE-PME à des réseaux (...)”, la capacité à définir une stratégie de différenciation et une offre globale de nouveaux services devient déterminante. “Cette capacité nécessitera des compétences économiques, managériales et marketing”, avec toujours plus de professionnalisme et une montée en puissance de l’activité de conseil et d’accompagnement, aussi bien psychologique que juridique et commercial. Aujourd’hui fortement spécialisé, l’employé de demain devra en faire plus : “Dans les cinq à dix ans, la polycompétence sera nécessaire sur les fonctions de portage, de pose et dépose de monuments, d’animation de cérémonies, d’accueil et présentation des défunts, [ceci] afin de répondre aux exigences économiques du secteur.”

orientation & formation



SUR LE PORTAIL ORIENTATION & FORMATION

Conseiller funéraire, employé technique des services funéraires, marbrier funéraire, graveur de pierre, porteur-chauffeur, le portail témoigne de la diversité des métiers du secteur. Et de rappeler que le secteur est “accessible en général sans formation ni expérience préalable particulière, exception faite pour l’emploi de thanatopracteur pour lequel est

requis le niveau IV (baccalauréat) et la préparation du diplôme de thanatopracteur (stage de six à huit mois en cours d’emploi). L’adaptation au poste de travail est assurée par l’entreprise”. À noter que le métier de conseiller funéraire correspond aux emplois de catégorie B et C de la filière administrative et technique de la fonction publique territoriale.